

**COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2**

Le FCPI Fortune ALTO Innovation 2 a été créé pour une durée de 9 ans à compter de sa constitution, le 15 mai 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI Fortune ALTO Innovation 2, soit jusqu'au 15 mai 2020.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Didier Banéat

Directeur Général Délégué

Lettre d'information du 4^e trimestre 2018